

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 10433  
Numéro SIREN : 811 475 383  
Nom ou dénomination : AETHER FINANCIAL SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2019 sous le numéro de dépôt 141214

# **PAPER AUDIT & CONSEIL**

SARL au capital de 240 000 euros RCS - Paris B 453 815 953  
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris  
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie régionale de Paris  
222, boulevard Pereire  
75017 PARIS  
Téléphone 33 (0)1 40 68 77 41  
Fax 33 (0)1 45 74 63 78  
[xpaper@xavierpaper.com](mailto:xpaper@xavierpaper.com)

## **AETHER FINANCIAL SERVICES**

Société à responsabilité limitée au capital de 200.000,00 euros  
Siège social : 2, square de la Bruyère  
75009 PARIS  
811 475 383 RCS PARIS

### **Transformation de la société AETHER FINANCIAL SERVICES** **en société par actions simplifiée**

--

**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation et du commissaire à la transformation établi en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce**

--

**Décisions des associés de la société AETHER FINANCIAL SERVICES**  
**du 6 décembre 2019**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code, aux termes de votre décision en date du 20 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ; et
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

L'analyse de la situation de la société à laquelle nous avons procédé, notamment sur la base de la dernière situation comptable intermédiaire arrêtée au 31 juillet 2019, n'appelle pas d'observation de notre part.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ; et
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis le 31 juillet 2019, date d'arrêt de la dernière situation comptable intermédiaire, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

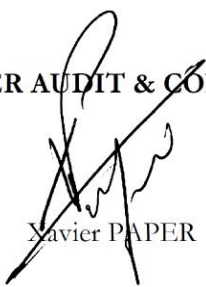
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été présenté.

Fait à Paris, le 4 décembre 2019

**Le commissaire aux comptes et à la transformation**

PAPER AUDIT & CONSEIL  
  
Xavier PAPER